

## Conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre

Séance du 20 juin 2024

## DELIBERATION

## Contreparties patrimoniales de mécénat

**Vu** la délibération n°8 du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre du 25 juin 2010 ;

**Vu** la délibération n°4a du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre du 24 juin 2011 ;

**Article 1<sup>er</sup>.** Le conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre approuve les contreparties patrimoniales de mécénat suivantes :

**I - Grille applicable aux personnes morales**

(Entreprises, fondations d'entreprise, fonds de dotation d'entreprise ou association)

Support et durée / Niveau de don	Remerciement de projet			Remerciement institutionnel	
	Plaque collective 10 ans	Plaque individuelle 10 ans	Mention dans une salle 25 ans	Plaque de saison 2 ans	Gravure 25 ans
> 15 millions	X		X	X	X (Palier de la Samothrace)
> 10 millions	X	X		X	X (Palier de la Samothrace)
> 5 millions	X	X		X	X (Rotonde de Mars)
> 2 millions	X	X		X	
> 200 000	X			X	

## **A. Si le don est affecté à un projet :**

*La lecture de la grille s'effectue en incluant à la fois les colonnes de remerciement de projet et les colonnes de remerciement institutionnel.*

Pour un don de 15 millions et plus, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention dans la salle ou le lieu du musée en lien avec le projet soutenu durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 10 millions et 15 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 5 millions et 10 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde de Mars durant vingt-cinq (25) ans ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 2 millions et 5 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 200 000 et 2 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu située dans l'espace concerné durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Les mentions de remerciement sur les cartels en lien avec un projet d'acquisition ou de restauration sont à l'appréciation de la présidente-directrice de l'EPML.

## **B. Si le don n'est pas affecté :**

*La lecture de la grille s'effectue uniquement sur les deux colonnes de droite relatives aux remerciements institutionnels.*

Pour un don de 10 millions et plus, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 5 millions et 10 millions le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde de Mars durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 200 000 et 5 millions, le mécène bénéficiera d'une mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

## II - Grille applicable aux personnes physiques

(donateurs individuels ou structure philanthropique familiale ou personnelle, fondation, trust)

Support et durée / Niveau de don	Remerciement de projet			Remerciement institutionnel	
	Plaque collective 10 ans	Plaque individuelle 20 ans	Mention dans une salle 25 ans	Plaque de saison 2 ans	Gravure 25 ans
> 5 millions	X		X	X	X (Palier de la Samothrace)
> 2 millions	X	X		X	X (Rotonde d'Apollon)
> 1 million	X	X		X	
> 200 000	X			X	

### A. Si le don est affecté à un projet :

*La lecture de la grille s'effectue en incluant à la fois les colonnes de remerciement de projet et les colonnes de remerciement institutionnel.*

Pour un don de 5 millions et plus, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention dans la salle ou le lieu du musée en lien avec le projet soutenu durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 2 millions et 5 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde d'Apollon durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu durant vingt (20) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 1 million et 2 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention sur une plaque individuelle relative au projet soutenu durant vingt (20) ans maximum ;
- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 200 000 et 1 million, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention sur une plaque collective relative au projet soutenu durant dix (10) maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Les mentions de remerciement sur les cartels en lien avec un projet d'acquisition et de restauration sont à l'appréciation de la présidente-directrice de l'EPML.

#### **B. Si le don n'est pas affecté :**

*La lecture de la grille s'effectue uniquement sur les deux colonnes de droite relatives aux remerciements institutionnels.*

Pour un don de 5 millions et plus, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située sur le palier de l'escalier de la Victoire de Samothrace durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 2 millions et 5 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention gravée sur une plaque située dans la rotonde d'Apollon durant vingt-cinq (25) ans maximum ;
- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

Pour un don compris entre 200 000 et 2 millions, le mécène bénéficiera de remerciements sous la forme suivante :

- mention sur une plaque de saison située sous la Pyramide durant deux (2) ans maximum.

**Article 2.** La Présidente-directrice de l'Etablissement public du musée du Louvre est autorisée à accorder ces contreparties patrimoniales pour une durée plus courte en cas de dons

inférieurs aux seuils fixés ci-dessus à condition de respecter une proportionnalité entre l'importance du don et la durée de la contrepartie patrimoniale.

**Article 3.** La présente délibération abroge les délibérations du 25 juin 2010 et du 24 juin 2011 susvisées.

Laurence des Cars  
Présidente du conseil d'administration